

DELIBERATION CFVU092-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 23 mai 2018.

Objet de la délibération : Modifications de MCC pour la Licence Professionnelle Métiers du Notariat –
Faculté Droit, Economie, Gestion

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 04 juin 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications de MCC concernant la Licence Professionnelle Métiers du Notariat (modification du volume horaire et des modalités de validation) sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour et 2 abstentions.

A Angers, le 07 juin 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : 16 juin 2018

FICHE de modifications de contr le de connaissances

UFR/D partement : Facult  droit,  conomie, gestion
Avis du Conseil de Facult  du : 12 avril 2018 : Favorable
Passage   la CFVU du : 04 juin 2018
Rentr e universitaire : 2018-2019

Formation concern e : Licence professionnelle m tiers du notariat

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input checked="" type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re</i> oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>



D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item

ITEM	2017/2018	2018/2019
Dur�e examen �crit	Droit des personnes et de la famille : Ecrit 2h	Droit des personnes et de la famille : Ecrit 3h
	Droit des r�gimes matrimoniaux : Ecrit 1h	Droit des r�gimes matrimoniaux : Ecrit 2h
	Droit des biens : Ecrit 1h	Droit des biens : Ecrit 1h30
	Droit des lib�ralit�s: Ecrit 1h	Droit des lib�ralit�s: Ecrit 2h
Session 2 - Nature de l'�preuve	Droit des lib�ralit�s : Ecrit 1h	Droit des lib�ralit�s : oral 20 mn
Session 2 - nature de l'�preuve	Droit des r�gimes matrimoniaux : Ecrit 1h Droit des successions : Ecrit 1h	Droit des r�gimes matrimoniaux - Ecrit 2h ou oral 20 mn Droit des successions : Ecrit 2h ou oral 20mn

Avis et remarques  ventuelles de la CFVU :